

RESULTATS DU CONCOURS D'ACCES AU DUT DE « ASSISTANTS DENTAIRES »

Les candidats admis sont priés de se présenter pour leur inscription à la Faculté de Médecine Dentaire de Rabat aux dates et horaires suivants :

- **Mardi 15 et mercredi 16 octobre 2024.**
- **De 09h00 à 14h00 .**

Les candidats de **la liste d'attente** sont convoqués à **la Faculté de Médecine Dentaire de Rabat** munis de leur **CIN**, pour une éventuelle inscription, selon **l'ordre de mérite** et dans la limite **des places disponibles** et ce le :

- **Jeudi 17 octobre 2024 à 10h00.**

NB : Seuls les candidats de la liste d'attente, présents le jeudi 17 octobre à 10h00, seront concernés.

Dossier d'inscription

- Original du Baccalauréat
- Copie du Baccalauréat
- Deux photos d'identité récentes
- Copie de la CIN
- Une enveloppe A4
- Carnet de vaccination
- Fiche de renseignement dûment remplie (ci-dessous)
- Certificat imprimé de l'assurance contractée en ligne, (voir procédure d'assurance en ligne ci-dessous)



LISTE PRINCIPALE DES ADMIS PAR ORDRE ALPHABETIQUE

N°	Nom	Prénom
97	AHDID	AYA
261	ARHANDOUSS	ELMAHDI
295	AYA	EL- YOUSSEFI
616	BOUZEKRI	FARAH
636	CHAFAI	MARWA
714	DACHRI	KAWTAR
756	DIRIA	SARA
767	DRISSI BARKA	WIAME
781	ECHOUATI	CHAYMAE
1071	ELBADRAOUI	ZINEB
1176	ENNAJARI	SALMA
1333	HADDADE	BOUCHRA
1460	IHISS	OUMAYMA
1640	LAGHLIMI	KAWTAR
1718	LOUARGHI	KAOUTAR
1867	MOUNEKKABI	MALAK
2075	RIFAI	JIHAN
2187	TAHERI	AICHA
2277	ZAKI	WISAL
331	BAGHTIT	GHIZLANE
1342	HAIDA	CHAYMAE
2009	OURIDA	MERYEM



LISTE D'ATTENTE PAR ORDRE DE MERITE

N°	Nom	Prénom
1722	LOUDIE	FATIMA ZAHRA
132	AIT HADANI	FIRDAOUSE
2102	SABONI	FATIMA ZAHRA
1309	GHAZAFT	AMINA
1014	EL MOUSSAOUI	AMINA
1633	LACHKAR	SOUFIAN
897	EL HAJJY	WIAME
1646	LAGROUJ	FATIMA ZAHRA
827	EL AZOUZI	KAOUTAR
917	EL HARARI	SIHAM



La Faculté de Médecine Dentaire - Rabat a négocié au profit de ses étudiants auprès de Sicaretme

Assurances le produit d'assurance conventionné* «Etudes Supérieures» qui répond le mieux aux besoins de couverture des étudiants contre les risques d'accidents susceptibles de les atteindre :

Les étudiants sont couverts, lors de leur cursus, à hauteur des plafonds suivants:

- 150 000 DH en cas de Décès;
- 150 000 DH en cas d'Invalidité Partielle Permanente (IPP);
- 35 000 DH en frais de Soins Médicaux, Chirurgicaux, d'Hospitalisation et de Rééducation;
- 3 500 DH en transport par Ambulance ou Ambulance Médicalisée.

En plus, cette assurance couvre :

- La Responsabilité Civile des Etudiants ;
- Les accidents des étudiants à l'intérieur de l'établissement ;
- Les accidents des étudiants lors du trajet entre le domicile, l'établissement et/ou les lieux des stages au Maroc ;
- Les accidents des étudiants lors des activités sportives, culturelles et para-universitaires, organisées par l'établissement ;
- Les accidents des étudiants lors des Stages au Maroc et à l'étranger avec convention de stage;

L'étudiant lors de son inscription ou réinscription fournit le certificat d'assurance qu'il aura imprimé après l'avoir souscrit sur www.sicaretme.com ou l'application mobile « My Sicareme ». Pour plus de détails, veuillez consulter les vidéos explicatives suivantes:

1. Création d'un compte dédié <http://sicaretme.com/inscription-ou-identification> : Il est important d'utiliser le mail usuel dans la création du compte car c'est avec cet identifiant ainsi que le mot de passe que l'étudiant pourra réimprimer son attestation autant de fois qu'il le souhaite et qu'il pourra déclarer un éventuel accident;
2. Création du devis "Assurance Etudes Supérieures" <http://sicaretme.com/devis-assurance-etudes-superieures>: Créez votre devis en quelques clics.
3. Paiement par carte bancaire y compris "Minhaty" <http://sicaretme.com/paiement-assurance-par-carte-bancaire> : Payez votre assurance sans vous déplacer de chez vous.
4. Paiement en espèces sur Fawatir/Fatourati ou Amanpay <http://sicaretme.com/commande-assurance-et-paiement-en-especes>: Générez votre référence de paiement et payez à travers votre portail bancaire CIH ou alors dans les espaces donnés par la liste. Important : la référence de paiement a une durée de vie de 48 heures.

Pour déclarer un sinistre et suivre son dossier jusqu'au remboursement, l'étudiant suit la procédure suivante : Procédure de déclaration et de suivi de sinistre.





جامعة محمد السادس
جامعة محمد السادس
Université Mohammed VI de Rabat



الجمهورية المغربية
ROYAUME DU MAROC



شركة التأمين
SICAREME ASSURANCES - SARL

N° ASSURANCE

CERTIFICAT D'ASSURANCES « ETUDES + STAGES » POLICE N°

470.2020.00000049	202021	9492648219				
C.N.E.	N°	FILERIE	NIVEAU	NO	PRENO	N° ASSURANCE
21415415	2	test	ETUDE	M	M	
			S6	Ez	Rz	

Nous soussignés, Sicareme Assurances, certifions par la présente que la Compagnie d'Assurances et de Réassurance ATLANTA sise test, 11111 Casablanca, assure par la police n° 470.2020.00000049 (Etudiante) ci-dessus, régulièrement inscrite) sur les contrôles de la Faculté de Médecine Dentaire (Université Mohammed V - Rabat) :

I. au titre de sa Responsabilité Civile en tant qu'étudiante) et /ou stagiaire :
Au terme de la législation en vigueur et, en raison des dommages corporels et / ou matériels causés aux tiers.

II. en Indemnités Contractuelles « Accidents - Etudiants » :
En cas d'accidents survenus :

- pendant les Cours, les TD, les TP, les visites d'études au Maroc, et les stages au Maroc et à l'Étranger*,
- lors du trajet au Maroc entre le domicile, l'Établissement et/ou le lieu de stage,
- lors des activités sportives, culturelles et para universitaires, A hauteur des indemnités suivantes :
- En capital Décès : 150.000,00 dirhams ; pour l'« Invalidité Permanente Partielle -IPP », il est calculé au prorata par application du taux d'IPP retenu
- En capital Invalidité Permanente totale plafonné à 150.000,00 dirhams ; pour l'« Invalidité Permanente Partielle -IPP », il est calculé au prorata par application du taux d'IPP retenu
- En Frais Médicaux et /ou d'Hospitalisation en cas d'accidents scolaires : plafonnés à 3.500,00 dirhams
- En Frais de Transport sanitaire en cas d'accidents scolaires : plafonnés à 3.500,00 dirhams

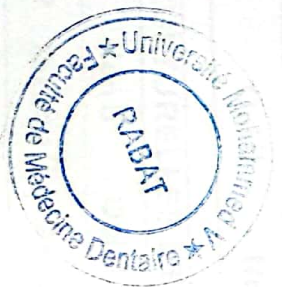
III. en Indemnités Accidents Non Scolaires :
A hauteur des indemnités suivantes :

- En capital Décès : 50.000,00 dirhams ; pour l'« Invalidité Permanente Partielle -IPP », il est calculé au prorata par application du taux d'IPP retenu
- En capital Invalidité Permanente totale plafonné à 50.000,00 dirhams ; pour l'« Invalidité Permanente Partielle -IPP », il est calculé au prorata par application du taux d'IPP retenu
- En Frais Médicaux et /ou d'Hospitalisation en cas d'accidents non scolaires : plafonnés à 10.000,00 dirhams
- En Frais de Transport sanitaire en cas d'accidents non scolaires : plafonnés à 3.500,00 dirhams

En foi de quoi le présent certificat qui est valable du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 est délivré pour servir et faire valoir ce que de droit.

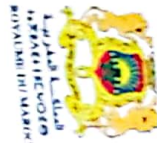
* N.B. : En cas de stages à l'étranger, il est indispensable de produire la convention de stage.

00 dirhams



Fait à Casablanca le 23/07/2021

de 1



FICHE DE RENSEIGNEMENTS
ANNEE UNIVERSITAIRE 2024/2025

ETAT CIVIL

Nom
Prénom
C.I.N. / /
Date de naissance
Lieu de naissance
Sexe Masculin Féminin Nationalité
C.N.E.
الاسم العائلي
الاسم الشخصي
مكان الزيداد

SITUATION FAMILIALE
Célibataire Marié(e) Oui Non Type de handicap
HANDICAP E

BACCALAUREAT

Année Série Mention
Type de lycée Libre Public Privé Militaire Français Autre
Académie (4) Province
RENSEIGNEMENTS DES PARENTS

RENSEIGNEMENTS DES PARENTS

Adresse Commune Pays
Code postal Profession
Profession du père de la mère (6)
(ou tuteur)

HEBERGEMENT DE L'ETUDIANT
Type d'hébergement Adresse
Téléphone Adresse mail : @

ACTIVITE SOCIO-PROFESSIONNELLE

Boursier Oui Non

ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES

Pratiquez-vous un sport ? Non Oui Lequel ?
Avez-vous une activité culturelle ? Théâtre Danse Musique Autre

INSCRIPTION

1^{ère} Année 4^{ème} Année
2^{ème} Année 5^{ème} Année
3^{ème} Année 6^{ème} Année

